

PIECE E1

PLAN DE ZONAGE - 1 / 3000

REVISION GENERALE



APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2025,
Le Maire

neapolis NEAPOOLIS Atelier d'Urbanisme
3 Allée du Green - 14220 PORT EN BESSIN-HOTTENTOT
neapolis@orange.fr

Zenobia Atelier de Paysage et d'Urbanisme
Rue de la Rivière - 14300 PETTIVILLE
zenobie@zenobia.fr

- Zones UA : Zone urbaine centrale et patrimoniale
- Zones UAb : Zone urbaine centrale et patrimoniale
- Zones UAc : Zone urbaine centrale et patrimoniale
- Zones UBA : Zone urbaine périphérique ayant accueilli les principales extensions de l'urbanisation communale
- Zones UBB : Zone urbaine périphérique ayant accueilli les principales extensions de l'urbanisation communale
- Zones US : Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- Zone UE : Zone urbaine à vocation économique
- Zones UC : Secteurs pouvant recevoir des hébergements légers de loisirs (PRL ou terrains de camping-caravanning) ainsi que des aires équipées pour le stationnement de camping-car
- Zones 1AU : Zone destinée à l'extension de l'urbanisation communale
- Zones Np : Zone naturelle à protéger du fait de l'intérêt de leurs milieux naturels, de la qualité de leurs paysages ou de leur caractère d'espaces naturels
- Zones Npr : Zone correspondant aux espaces remarquables du territoire, au titre de la loi Littoral
- Zone Ng : Secteur accueillant le golf et permettant les pratiques récréatives dans un cadre paysager et écologique à préserver
- Zones NI : Zone naturelle dont la biodiversité est à mettre en valeur et pouvant recevoir des installations et des constructions nécessaires à l'entretien, à la gestion du site et à sa mise en valeur
- Zones A : Zone agricole destinée à une mise en valeur agricole, en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

0 200 mètres

